

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DE GREENDID

GREENDID est une plateforme intégrée sur les sites de e-commerce (le « Partenaire E-Commerce ») permettant à leurs clients (les « Utilisateurs ») de bénéficier des services suivants :

- Une estimation de la valeur de reprise des produits qu'ils ont achetés auprès du Partenaire E-Commerce concerné (les « Produits ») ;
- La mise en relation de l'Utilisateur avec le marchand repreneur (le « Marchand Repreneur ») proposant la meilleure offre pour son Produit qui sera rémunérée en bons d'achat (le « Bon d'Achat ») utilisables sur le site du Partenaire E-Commerce ;
- La gestion de la relation commerciale entre l'Utilisateur et le Marchand Repreneur.

Les présentes conditions générales (les « Conditions Générales » ou « CGU ») régissent l'utilisation de la plateforme greendid.com (la « Plateforme ») éditée par la société GREENDID, société par actions simplifiée au capital de 54.625 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 891 733 008, dont le siège social se situe 149, avenue du Maine, 75014 Paris, représentée par Monsieur Jérôme LAMY (ci-après, dénommée « GREENDID »).

TOUTE UTILISATION EFFECTUÉE A QUEL QUE TITRE QUE CE SOIT DE LA PLATEFORME IMPLIQUE OBLIGATOIREMENT L'ACCEPTATION SANS RESERVE, PAR L'UTILISATEUR, DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION (CGU).

LES PRESENTES CGU SONT CONSULTABLES A PARTIR DE L'ADRESSE URL

https://www.grosbill.com/images_produits/grosbill/images-landing/grosbill/greendid/conditions-generales.pdf.

ARTICLE 1. DEFINITIONS

Les termes employés ci-après ont, dans les présentes CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION, la signification suivante :

ACCORD DE REPRISE : désigne l'accord intervenu entre l'Utilisateur et le Marchand Repreneur sur la reprise du Produit, à la Valeur de Reprise Finale du Produit.

ATTESTATION DE REPRISE : désigne l'attestation de reprise du Produit de l'Utilisateur formalisant l'Accord de Reprise avec le Marchand Repreneur. L'Attestation de Reprise est éditée par GREENDID au nom et pour le compte de l'Utilisateur qui en valide les termes en procédant à sa signature électronique.

BON D'ACHAT : désigne le bon d'achat attribué à l'Utilisateur en contrepartie de la reprise de son Produit, et utilisable uniquement sur le site du Partenaire E-Commerce sur lequel a été acheté le Produit repris. Les conditions d'utilisation du Bon d'Achat sont définies par les conditions générales du Partenaire E-Commerce concerné. En fonction du choix formalisé par l'Utilisateur, le Bon d'Achat peut être émis immédiatement lors de la signature du Bon de Cession, et avant validation de l'Accord de Reprise (« BON D'ACHAT IMMEDIAT »), ou être émis à la fin du processus de reprise (« BON D'ACHAT DIFFERE »).

BON DE CESSION : désigne le document, émis par GREENDID pour le compte de l'Utilisateur, qui formalise sa volonté de vendre son Produit au Marchand Repreneur.

COMPTE : désigne l'interface dans laquelle est regroupé l'ensemble des données fournies par l'Utilisateur, hébergée sur la Plateforme. L'accès au Compte se fait grâce aux identifiants de l'Utilisateur.

ETAT DECLARE DU PRODUIT : désigne l'état du Produit de l'Utilisateur renseigné par ses soins dans le formulaire en ligne lui permettant d'obtenir une Offre de Reprise et une Valeur Estimée du Produit.

CONTRE-OFFRE DE REPRISE : désigne la contre-offre formulée par le Marchand Repreneur si le Produit est considéré comme non-conforme à son Etat Déclaré, et ne peut donc pas être repris à la Valeur de Reprise Estimée.

OFFRE DE REPRISE : désigne la meilleure offre de reprise du Produit, après réception de son Etat Déclaré, sélectionnée par GREENDID parmi les offres des Marchands Repreneurs. Un Produit est éligible à la reprise lorsqu'un bouton « REVENDRE » est placé à côté du Produit présenté dans l'historique des commandes du site du Partenaire E-Commerce. La meilleure Offre de Reprise est retenue par GREENDID au moyen d'un algorithme tenant compte non seulement du prix de rachat, mais également de critères internes tels que le taux d'annulation ou les délais de paiement du Marchand Repreneur.

PRODUIT : désigne le produit high-tech acheté par l'Utilisateur sur le site du Partenaire E-Commerce éligible à la reprise par GREENDID. Le Produit doit remplir les conditions suivantes :

- Être libre d'usage (l'Utilisateur doit retirer tout mot de passe et désactiver la géolocalisation).
- Doit avoir été payé en totalité et ne pas faire l'objet d'un gage

SERVICES : désigne le service de reprise proposé par GREENDID aux Utilisateurs par l'intermédiaire de la Plateforme et du site du Partenaire E-Commerce

UTILISATEUR : désigne le vendeur non-professionnel consommateur utilisant les Services proposés par GREENDID

VALEUR DE REPRISE ESTIMEE : désigne la valeur de reprise proposée par le Marchand Repreneur par l'intermédiaire de GREENDID au regard de l'Etat Déclaré du Produit par l'Utilisateur.

VALEUR DE REPRISE FINALE : désigne la valeur de reprise figurant dans l'Attestation de Reprise, i.e. soit la Valeur de Reprise Estimée si elle est confirmée par le Marchand Repreneur, soit en cas de non-conformité du Produit de l'Utilisateur à son Etat Déclaré, la Valeur de Reprise proposée par le Marchand Repreneur dans sa Contre-Offre de Reprise et acceptée par l'Utilisateur.

Les présentes CGU s'appliquent à l'ensemble des transactions conclues entre les Utilisateurs, agissant en qualité de consommateurs à titre personnel, et les Marchands Repreneurs au regard des Produits achetés sur les sites des Partenaires E-Commerce de GREENDID.

ARTICLE 2. OBJET

GREENDID permet à l'Utilisateur naviguant sur un site Partenaire E-Commerce de se voir proposer des Offres de Reprise sur les Produits achetés et consultables dans son historique de commande.

Pour chaque Produit éligible, GREENDID propose la meilleur Offre de Reprise à l'Utilisateur, qui sera adaptée ensuite en fonction de l'état réel du Produit.

L'Offre de Reprise est disponible uniquement en France métropolitaine.

ARTICLE 3. ACCEPTATION DES CGU

L'utilisation des fonctionnalités de la Plateforme et des Services implique l'acceptation des présentes CGU.

Ainsi, l'Utilisateur s'engage à lire attentivement les présentes CGU lors de l'accès à la Plateforme et est invité à les télécharger, les imprimer et à en conserver une copie.

Il est précisé que les présentes CGU sont référencées en bas de chaque page de la Plateforme au moyen d'un lien hypertexte et peuvent ainsi être consultées à tout moment.

ARTICLE 4. SPECIFICATIONS TECHNIQUES

En utilisant la Plateforme, l'Utilisateur reconnaît disposer des moyens et compétences nécessaires à l'utilisation de la Plateforme.

Les équipements nécessaires à l'accès et à l'utilisation de la Plateforme sont à la charge de l'Utilisateur, de même que les frais de télécommunications induits par leur utilisation.

ARTICLE 5. CONDITIONS D'ACCES AUX SERVICES – INSCRIPTION DE L'UTILISATEUR

5.1. Qualité d'Utilisateur et accès à la Plateforme

L'Utilisateur doit être une personne physique, majeure et capable, ou disposant d'une autorisation de ses représentants légaux. En tout état de cause, il est entendu que GREENDID s'adresse à des Utilisateurs exclusivement « consommateurs ».

L'Utilisateur d'un site d'un Partenaire E-Commerce a accès à la Plateforme lorsqu'un de ses Produits est éligible à l'Offre de Reprise. Cela se matérialise par l'affichage d'un bouton « REVENDRE » et la proposition d'un prix de reprise à côté d'un des Produits présents dans son historique de commande.

L'Utilisateur qui souhaite bénéficier de l'Offre de Reprise, après avoir cliqué sur le bouton « REVENDRE », est redirigé sur le site grosbill.greendid.com et doit remplir un formulaire en ligne afin de décrire l'état de son Produit (l'« Etat Déclaré du Produit »).

En retour, l'Utilisateur reçoit une Offre de Reprise avec une Valeur de Reprise Estimée qu'il peut accepter ou refuser en se connectant sur son Compte GREENDID (cf. article 4.1.).

5.2. Création d'un Compte GREENDID

La création d'un Compte GREENDID par un Utilisateur est gratuite.

Pour s'inscrire, l'Utilisateur est invité à suivre les étapes suivantes :

- ➔ Cliquer sur l'onglet « Créer mon Compte » sur la Plateforme GREENDID
- ➔ Compléter le formulaire d'inscription disponible afin de fournir les informations obligatoires suivantes :
 - Adresse e-mail,
 - mot de passe,
 - confirmation du mot de passe,

- nom,
- prénom,
- adresse postale,
- numéro de téléphone.

Ces éléments seront les identifiants de l'Utilisateur.

L'Utilisateur a la possibilité de compléter les informations personnelles de son Compte avec les éléments suivants : date de naissance (pour recevoir des offres promotionnelles).

L'Utilisateur s'engage à fournir à GREENDID des données exactes, loyales et à jour, qui ne portent pas atteinte, à quelque titre que ce soit, aux droits des tiers.

L'Utilisateur s'engage à communiquer à GREENDID toute mise à jour nécessaire des données communiquées lors de son inscription.

5.3. Gestion des identifiants

L'Utilisateur recevra à l'adresse de messagerie électronique renseignée dans son formulaire d'inscription, la confirmation de son inscription.

Une fois inscrit, l'Utilisateur devra se rendre sur la Plateforme et se connecter avec ses identifiants.

L'Utilisateur pourra modifier son mot de passe à tout moment, via l'onglet « Mon Compte » en cliquant sur « modifier mon mot de passe ».

GREENDID s'engage à ne pas communiquer ce mot de passe. Il appartient à l'Utilisateur d'assurer la confidentialité de ses identifiants. Toute connexion au Compte d'un Utilisateur à partir de ses identifiants sera présumée avoir été faite par l'Utilisateur lui-même, qui en accepte la responsabilité.

En cas d'oubli du mot de passe, l'Utilisateur devra l'indiquer via la rubrique « Mot de passe oublié ? », et il recevra un email de réinitialisation de son mot de passe à l'adresse email indiquée lors de son inscription.

Tout Utilisateur qui aurait connaissance d'une utilisation frauduleuse de ses identifiants devra en informer GREENDID dans les plus brefs délais. Sa négligence dans la communication de cette alerte à GREENDID pourra lui être reprochée.

La création d'un Compte nécessite de fournir une adresse de courrier électronique valide.

L'Utilisateur s'engage à ne créer qu'un seul et unique Compte par individu sur la Plateforme. GREENDID décline toute responsabilité quant aux conséquences dommageables que pourrait avoir l'utilisation de Comptes multiples pour un seul Utilisateur.

L'Utilisateur est entièrement responsable de l'exactitude et de la mise à jour des données communiquées dans le cadre de l'ouverture et de la gestion de son Compte.

GREENDID se réserve le droit discrétionnaire de refuser l'inscription d'un Utilisateur qui ne serait pas conforme à l'esprit de la Plateforme ou qui contreviendrait à l'image de GREENDID, et ce sans qu'il soit possible d'engager sa responsabilité de quelle que manière que ce soit.

5.4. Désinscription de l'Utilisateur

L'Utilisateur est libre à tout moment de supprimer son Compte, sans justification, en adressant un courriel à l'adresse suivante : contact@greendid.com.

ARTICLE 6. SERVICES – FORMALISATION DE L'ACCORD DE REPRISE

Dans le cadre de l'utilisation des Services, l'Utilisateur qui souhaite revendre un Produit aura le choix entre deux options : (i) l'émission d'un Bon d'Achat Immédiat, avant toute expédition et vérification de son Produit (et soumis à caution) ou (ii) l'émission d'un Bon d'Achat Différé qui sera disponible après validation du processus de reprise de son Produit avec le Marchand Repreneur.

6.1. CHOIX DU BON D'ACHAT IMMEDIAT

6.1.1. Offre de Reprise et émission du Bon d'Achat Immédiat

L'Utilisateur qui souhaite vendre un Produit éligible et bénéficier d'un Bon d'Achat Immédiat doit, à partir de son Compte GREENDID qu'il aura préalablement créé, suivre les étapes suivantes :

- Sélectionner l'option Bon d'Achat Immédiat, lui permettant de générer son Bon d'Achat avant l'envoi de son Produit et la validation de l'Offre de Reprise.

Pour ce faire, l'Utilisateur devra garantir auprès de GREENDID le montant de la somme proposée dans l'Offre de Reprise, soit le montant de son Bon d'Achat Immédiat (la « Garantie Utilisateur »).

Pour valider la Garantie Utilisateur, ce dernier devra :

- Télécharger une copie de sa pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport)
 - Accepter les conditions générales d'utilisation de la solution SWILKY (https://swiklystorage.blob.core.windows.net/docs/CGU_SWIKLY_FR.pdf), tiers partenaire de GREENDID pour la gestion de la Garantie Utilisateur ;
 - Renseigner ses informations bancaires afin de permettre d'opérer une empreinte bancaire de sa carte bleue et d'autoriser un prélèvement dans la limite du montant du Bon d'Achat Immédiat perçu par l'Utilisateur. Si la carte bancaire de l'Utilisateur ne lui permet pas d'opérer une empreinte bancaire, ce dernier ne pourra pas choisir l'option du Bon d'Achat Immédiat.
- Signer électroniquement le « Bon de Cession » généré par GREENDID reprenant les caractéristiques de l'Offre de Reprise, soit :
 - les nom prénom et adresse de l'Utilisateur,
 - l'identité du Marchand Repreneur,
 - la description du Produit et de l'Etat Déclaré,
 - la Valeur de Reprise Estimée par le Marchand Repreneur,
 - L'Utilisateur reçoit alors un Bon d'Achat Immédiat, utilisable sur le site du Partenaire E-Commerce, et correspondant au montant de l'Offre de Reprise du Produit.

L'Utilisateur reçoit une notification par email et sur son compte GREENDID lorsque le Bon d'Achat Immédiat peut être utilisé sur le site du Partenaire E-Commerce où il avait acheté le Produit repris.

Le Bon d'Achat Immédiat est consultable par l'Utilisateur sur son Compte GREENDID.

Les conditions applicables au Bon d'Achat Immédiat seront définies conformément aux conditions générales d'utilisation et de vente du Partenaire E-Commerce concerné.

6.1.2. Envoi du Produit par l'Utilisateur et mise en œuvre de la Garantie Utilisateur

Dès la signature du Bon de Cession, et si cela n'a pas encore été fait, l'Utilisateur doit suivre les étapes suivantes :

- Télécharger les documents demandés, et notamment : une pièce d'identité en cours de validité
- Mettre le Produit en condition de reprise, soit :
 - Sauvegarder et effacer l'ensemble des données enregistrées sur le Produit ;
 - Désactiver la géolocalisation du Produit le cas échéant ;
 - Retirer toute carte SIM ou SD ;
 - Désactiver tout code d'accès ou verrou ;
 - Joindre les accessoires d'origine ou compatibles.
- Télécharger une étiquette d'expédition pour son Produit et l'adresser sous 7 jours calendaires au Marchand Repreneur. Le Produit devra être emballé et protégé de manière à ne pas être endommagé lors de son transport.

A défaut d'adresser le Produit sous 7 jours, l'Offre de Reprise pourra être refusée par le Marchand Repreneur et la transaction sera alors caduque.

Dans ces conditions, GREENDID mettra en œuvre la Garantie Utilisateur de la façon suivante :

- **le montant total du Bon d'Achat Immédiat sera prélevé sur le compte bancaire de l'Utilisateur ;**

Si l'Utilisateur envoie le Produit après le délai prévu, le Marchand Repreneur est en droit de refuser l'Offre de Reprise et s'engage alors à renvoyer le Produit, aux frais de l'Utilisateur.

6.2.2. Acceptation de l'Offre de Reprise ou Contre-Offre de Reprise du Marchand Repreneur et mise en œuvre de la Garantie Utilisateur

Dans les 3 jours ouvrés suivant la réception du Produit par le Marchand Repreneur, celui-ci vérifie la conformité du Produit reçu avec l'Etat Déclaré par l'Utilisateur. En l'absence de retour du Marchand Repreneur dans le délai prévu, l'Offre de Reprise est réputée acceptée, et la vente est donc réalisée. La Valeur de Reprise Estimée devient donc la Valeur de Reprise Finale du Produit (l' « Accord de Reprise »).

L'Accord de Reprise est formalisé par l'édition automatisée d'une Attestation de Reprise reprenant les informations suivantes :

- (i) Identification de l'Utilisateur vendeur,
- (ii) Identification du Marchand Repreneur,
- (iii) Date de la transaction,
- (iv) Identification du Produit,
- (v) Valeur de Reprise Finale et modalités de règlement par la confirmation du montant du Bon d'Achat Immédiat,
- (vi) Signature électronique de l'Utilisateur.

L'acceptation des CGU constitue pour l'Utilisateur non professionnel l'acceptation à l'édition d'attestations de reprise en son nom et pour son compte pour les ventes qu'il réalise sur la Plateforme. Ces attestations de reprise seront mises à la disposition de l'Utilisateur dans son Compte

Si dans le cadre de son diagnostic, le Marchand Repreneur constate une non-conformité du Produit avec l'Etat Déclaré, ce dernier peut :

- Soit refuser l'Offre de Reprise.

L'Utilisateur reçoit une notification par email et sur son Compte GREENDID. Le Produit est retourné à l'Utilisateur par le Marchand Repreneur dans un délai de 48 heures suivant l'envoi électronique par l'Utilisateur de l'étiquette d'expédition achetée sur son compte GREENDID.

Les frais de renvoi seront à la charge de l'Utilisateur.

Dans ces conditions, GREENDID mettra en œuvre la Garantie Utilisateur de la façon suivante :

- o **Le montant total du Bon d'Achat Immédiat sera prélevé sur le compte bancaire de l'Utilisateur ;**

- Soit formuler une Contre-Offre de Reprise à l'Utilisateur, avec une nouvelle Valeur de Reprise en lieu et place de la Valeur de Reprise Estimée initialement.

L'Utilisateur reçoit une notification par email et sur son Compte GREENDID, et dispose d'un délai de 5 jours ouvrés pour accepter ou refuser la Contre-Offre de Reprise.

En cas d'accord de l'Utilisateur, la vente est réalisée. Ce dernier reçoit alors une Attestation de Reprise soumise à sa signature.

Dans cette hypothèse, GREENDID mettra en œuvre la Garantie Utilisateur de la façon suivante :

- o **la différence entre le montant du Bon d'Achat Immédiat et le montant accepté dans l'Attestation de Reprise sera prélevée sur le compte bancaire de l'Utilisateur ;**

En cas de désaccord de l'Utilisateur, le Marchand Repreneur doit retourner son Produit à l'Utilisateur. Le Produit est retourné à l'Utilisateur par le Marchand Repreneur dans un délai de 48 heures suivant l'envoi électronique par l'Utilisateur de l'étiquette d'expédition achetée sur son compte GREENDID.

Les frais de renvoi seront à la charge de l'Utilisateur.

En cas d'absence de réponse de l'Utilisateur dans le délai prévu, la Contre-Offre est réputée refusée. Le Marchand Repreneur doit retourner son Produit à l'Utilisateur. Le Produit est retourné à l'Utilisateur par le Marchand Repreneur dans un délai de 48 heures suivant l'envoi électronique par l'Utilisateur de l'étiquette d'expédition achetée sur son compte GREENDID.

Les frais de renvoi seront à la charge de l'Utilisateur.

Dans ces deux dernières hypothèses, GREENDID mettra en œuvre la Garantie Utilisateur de la façon suivante :

- **le montant total du Bon d'Achat Immédiat sera prélevé sur le compte bancaire de l'Utilisateur ;**

6.2. CHOIX DU BON D'ACHAT DIFFERE

6.2.1. Offre de Reprise et envoi du Produit par l'Utilisateur

L'Utilisateur qui souhaite vendre un Produit éligible doit, à partir de son Compte GREENDID qu'il aura préalablement créé, suivre les étapes suivantes :

- Signer électroniquement le « Bon de Cession » généré par GREENDID reprenant les caractéristiques de l'Offre de Reprise, soit :
 - les nom prénom et adresse de l'Utilisateur,
 - l'identité du Marchand Repreneur,
 - la description du Produit et de l'Etat Déclaré,
 - la Valeur de Reprise Estimée par le Marchand Repreneur,
- Télécharger les documents demandés, et notamment : une pièce d'identité en cours de validité
- Mettre le Produit en condition de reprise, soit :
 - Sauvegarder et effacer l'ensemble des données enregistrées sur le Produit ;
 - Désactiver la géolocalisation du Produit le cas échéant ;
 - Retirer toute carte SIM ou SD ;
 - Désactiver tout code d'accès ou verrou ;
 - Joindre les accessoires d'origine ou compatibles.
- Télécharger une étiquette d'expédition pour son Produit et l'adresser sous 7 jours calendaires au Marchand Repreneur. Le Produit devra être emballé et protégé de manière à ne pas être endommagé lors de son transport.

A défaut d'adresser le Produit sous 7 jours, l'Offre de Reprise sera réputée refusée par le Marchand Repreneur et la transaction sera caduque.

Si l'Utilisateur envoie le Produit après le délai prévu, le Marchand Repreneur est en droit de refuser l'Offre de Reprise et s'engage alors à renvoyer le Produit, aux frais de l'Utilisateur.

6.2.2. Acceptation de l'Offre de Reprise ou Contre-Offre de Reprise du Marchand Repreneur

Dans les 3 jours ouvrés suivant la réception du Produit par le Marchand Repreneur, celui-ci vérifie la conformité du Produit reçu avec l'Etat Déclaré par l'Utilisateur. En l'absence de retour du Marchand Repreneur dans le délai prévu, l'Offre de Reprise est réputée acceptée, et la vente est donc réalisée. La Valeur de Reprise Estimée devient donc la Valeur de Reprise Finale du Produit (l'« Accord de Reprise »).

L'Accord de Reprise est formalisé par l'édition automatisée d'une Attestation de Reprise reprenant les informations suivantes :

- (i) Identification de l'Utilisateur vendeur,
- (ii) Identification du Marchand Repreneur,
- (iii) Date de la transaction,
- (iv) Identification du Produit,
- (v) Valeur de Reprise Finale et modalités de règlement par l'émission d'un Bon d'Achat,
- (vi) Signature électronique de l'Utilisateur.

L'acceptation des CGU constitue pour l'Utilisateur non professionnel l'acceptation à l'édition d'attestations de reprise en son nom et pour son compte pour les ventes qu'il réalise sur la Plateforme. Ces attestations de reprise seront mises à la disposition de l'Utilisateur dans son Compte

Si dans le cadre de son diagnostic, le Marchand Repreneur constate une non-conformité du Produit avec l'Etat Déclaré, ce dernier peut :

- Soit refuser l'Offre de Reprise.

L'Utilisateur reçoit une notification par email et sur son Compte GREENDID. Le Produit est retourné à l'Utilisateur par le Marchand Repreneur dans un délai de 48 heures suivant l'envoi électronique par l'Utilisateur de l'étiquette d'expédition achetée sur son compte GREENDID

Les frais de renvoi seront à la charge de l'Utilisateur.

- Soit formuler une Contre-Offre de Reprise à l'Utilisateur, avec une nouvelle Valeur de Reprise en lieu et place de la Valeur de Reprise Estimée initialement.

L'Utilisateur reçoit une notification par email et sur son Compte GREENDID, et dispose d'un délai de 5 jours ouvrés pour accepter ou refuser la Contre-Offre de Reprise.

En cas d'accord de l'Utilisateur, la vente est réalisée. Ce dernier reçoit alors une Attestation de Reprise soumise à sa signature.

En cas de désaccord de l'Utilisateur, le Marchand Repreneur doit retourner son Produit à l'Utilisateur. Le Produit est retourné à l'Utilisateur par le Marchand Repreneur dans un délai de 48 heures suivant l'envoi électronique par l'Utilisateur de l'étiquette d'expédition achetée sur son compte GREENDID.

Les frais de renvoi seront à la charge de l'Utilisateur.

En cas d'absence de réponse de l'Utilisateur dans le délai prévu, la Contre-Offre est réputée refusée. Le Marchand Repreneur doit retourner son Produit à l'Utilisateur. Le Produit est retourné à l'Utilisateur par le Marchand Repreneur dans un délai de 48 heures suivant l'envoi électronique par l'Utilisateur de l'étiquette d'expédition achetée sur son compte GREENDID.

Les frais de renvoi seront à la charge de l'Utilisateur.

6.2.3. Accord de Reprise et émission du Bon d'Achat Utilisateur

Dans les 3 jours ouvrés suivant l'Accord de Reprise, l'Utilisateur reçoit un Bon d'Achat, utilisable sur le site du Partenaire E-Commerce, et correspondant à la Valeur de Reprise Finale du Produit.

L'Utilisateur reçoit une notification par email et sur son compte GREENDID lorsque le Bon d'Achat peut être utilisé sur le site du Partenaire E-Commerce où il avait acheté le Produit repris.

Le Bon d'Achat est consultable par l'Utilisateur sur son Compte GREENDID.

Les conditions applicables au Bon d'Achat seront définies conformément aux conditions générales d'utilisation et de vente du Partenaire E-Commerce concerné.

ARTICLE 7. OBLIGATIONS DES UTILISATEURS

Dans le cadre de l'utilisation de la Plateforme, chaque Utilisateur s'engage à ne pas porter atteinte à l'ordre public et à se conformer aux lois et règlements en vigueur, à respecter les droits des tiers et les dispositions des présentes CGU.

Chaque Utilisateur est seul responsable de l'ensemble des informations qu'il met en ligne sur la Plateforme.

Chaque Utilisateur garantit :

- Avoir correctement complété le formulaire de déclaration en ligne sur l'état du Produit ;
- Avoir correctement complété son justificatif d'identité ;
- Être titulaire d'un droit de propriété sur le Produit et les éventuels accessoires livrés avec ;
- Être majeur ou être le représentant légal de l'Utilisateur mineur ou incapable ;
- Renoncer à la propriété du Produit au profit du Marchand Repreneur, sous réserve de son acceptation de la Valeur de Reprise Finale du Produit dans le cas où celle-ci ne correspondrait pas à la Valeur de Reprise Estimée dans le Bon de Cession ;
- Que le Produit n'est pas un produit volé.

Chaque Utilisateur a pour obligation de :

- Se comporter de façon loyale et en bon père de famille à l'égard de GREENDID, des tiers, du Partenaire E-Commerce et des Marchands Repreneurs,
- Être honnête et sincère dans les informations fournies à GREENDID, aux Marchands Repreneurs et, le cas échéant aux tiers,
- Utiliser la Plateforme conformément à la finalité décrite dans les présentes CGU,
- Ne pas tenter de commettre un quelconque acte de contrefaçon à l'égard de tiers, et ce par quelque moyen que ce soit,
- Ne pas détourner la finalité de la Plateforme pour commettre des crimes, délits ou contraventions réprimés par le Code pénal ou toute autre loi,
- Ne pas tenter de détourner les internautes vers un autre site ou un service concurrent
- Ne pas chercher à porter atteinte au sens des articles 323-1 et suivants du Code pénal aux systèmes de traitement automatisés de données mis en œuvre pour la mise en ligne de la Plateforme,
- Ne pas publier d'information, message ou tout autre contenu contraire aux présentes CGU, aux lois, règlements en vigueur ou aux bonnes mœurs, et en particulier des contenus contrefaisants, ou bien encore des textes diffamatoires ou injurieux ou qui seraient constitutifs de discrimination, d'incitation à la haine ou à la violence, d'atteinte à la vie privée, de mise en péril des mineurs
- Ne pas usurper l'identité ou le statut d'un tiers, d'un autre Utilisateur,
- Ne pas mentionner de donnée relative à des infractions, condamnations, mesures de sûreté concernant sa personne ou celle d'un tiers
- Ne pas commettre, par l'intermédiaire de la Plateforme, d'actes pouvant être analysés comme des actes de concurrence déloyale, de parasitisme, ou de toute autre infraction allant à l'encontre d'une bonne et saine concurrence

Tout manquement, imputable à un Utilisateur, d'une des obligations susmentionnées, ou à l'une des dispositions des présentes CGU justifiera la suspension ou, le cas échéant, la suppression de son accès à la Plateforme sans mise en demeure préalable, et sans versement d'indemnité d'aucune sorte.

En tout état de cause, l'Utilisateur garantit GREENDID contre tout recours intenté à son encontre, ou de toute condamnation mise à sa charge, du fait du manquement de l'Utilisateur à ses obligations.

ARTICLE 8. RESPONSABILITE DE GREENDID

Dans le cadre de la fourniture des Services et de la mise à disposition de la Plateforme, GREENDID ne sera tenue qu'à une obligation de moyens. Il ne pèse sur GREENDID aucune obligation de résultat ou de moyens renforcés d'aucune sorte.

L'Utilisateur pourra engager la responsabilité de GREENDID dès lors qu'il aura préalablement notifié par lettre recommandée avec Accusé de Réception le manquement allégué et que GREENDID n'aura pas répondu dans un délai de quinze (15) jours à compter de la réception de cette mise en demeure.

En tout état de cause, il est rappelé que la responsabilité de GREENDID ne pourra être recherchée qu'en cas de faute prouvée.

Par ailleurs, la responsabilité de GREENDID ne pourra en aucun cas être engagée :

- En cas d'impossibilité d'accéder temporairement à la Plateforme pour des opérations de maintenance technique ou d'actualisation des informations publiées. Les Utilisateurs reconnaissent que la responsabilité de GREENDID ne saurait être engagée en cas de dysfonctionnements ou d'interruptions desdits réseaux de transmission ou du matériel informatique des Utilisateurs de la Plateforme,
 - En cas d'attaques virales,
 - En cas d'utilisation anormale ou d'une exploitation illicite de la Plateforme,
 - Relativement au contenu des sites internet tiers vers lesquels renvoient des liens hypertextes présents sur la Plateforme,
 - En cas de non-respect des présentes CGU imputables aux Utilisateurs,
 - En cas de retard ou d'inexécution de ses obligations, lorsque la cause du retard ou de l'inexécution est liée à un cas de force majeure,
 - En cas de cause étrangère non imputable à GREENDID,
 - En cas d'agissement illicite d'un Utilisateur, ou d'inexécution contractuelle dont un Utilisateur se serait rendu coupable.

S'agissant des Services, GREENDID attire l'attention des Utilisateurs sur le fait que les protocoles actuels de communication via Internet ne permettent pas d'assurer de manière certaine et continue la transmission des échanges électroniques (messages, documents, identité de l'émetteur ou du destinataire). GREENDID décline ainsi toute responsabilité en cas de perte de données, intrusions, virus, rupture de service ou autres problèmes étrangers à la Plateforme.

Par ailleurs, du fait même de la nature du réseau Internet (interconnexion d'une multitude d'intervenants indépendants les uns des autres), nul ne peut garantir le fonctionnement global des réseaux de bout en bout. GREENDID ne saurait donc, en aucun cas être tenue pour responsable d'un quelconque préjudice dont elle n'est pas directement à l'origine.

En aucun cas la responsabilité de GREENDID ne pourra être recherchée, quel que soit le type d'action intentée, pour un dommage indirect d'aucune sorte. L'Utilisateur est seul responsable de tout préjudice, direct ou indirect, matériel ou immatériel causé par lui-même à GREENDID ou à des tiers du fait de son utilisation des Services.

Il est expressément convenu entre les parties que les stipulations de la présente clause continueront à s'appliquer même en cas de résolution des présentes constatée par une décision de justice devenue définitive.

ARTICLE 9. FORCE MAJEURE

GREENDID ne pourra être tenue pour responsable, ou considérée comme ayant failli aux présentes CGU, pour tout retard ou inexécution, lorsque la cause du retard ou de l'inexécution est liée à un cas de force majeure telle qu'elle est définie par la jurisprudence des cours et tribunaux français y compris notamment en cas d'attaque de pirates informatiques, d'indisponibilité de matériels, fournitures, pièces détachées, équipements personnels ou autres ; et d'interruption, de suspension, de réduction ou des dérangements de l'électricité ou autres ou toutes interruptions de réseaux de communications électroniques, ainsi qu'en cas de survenance de toute circonstance ou événement extérieur à la volonté de GREENDID intervenant postérieurement à la conclusion des CGU et en empêchant l'exécution dans des conditions normales.

Il est précisé que, dans une telle situation, l'Utilisateur ne peut réclamer le versement d'aucune indemnité et ne peut intenter aucun recours à l'encontre de GREENDID. En cas de survenance d'un des événements susvisés, GREENDID s'efforcera d'informer l'Utilisateur dès que possible.

ARTICLE 10. PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'Utilisateur reconnaît les droits de propriété intellectuelle de GREENDID sur la Plateforme, ses composantes et les contenus y afférent et renonce à contester ces droits sous quelle que forme que ce soit.

Les marques, logos, slogans, graphismes, photographies, animations, vidéos, solutions logicielles et textes contenus sur la Plateforme, appartiennent à GREENDID et ne peuvent en conséquence être reproduits, utilisés ou représentés sans autorisation expresse préalable sous peine de poursuites judiciaires.

Toute représentation ou reproduction, totale ou partielle, de la Plateforme, des données qui y sont contenues, et des contenus qui y sont accessibles, par quel que procédé que ce soit, sans l'autorisation préalable expresse préalable de GREENDID, est interdite et pourra donner lieu à des poursuites judiciaires.

En particulier, GREENDID interdit expressément :

- L'extraction, par transfert permanent ou temporaire de la totalité ou d'une partie qualitativement ou quantitativement substantielle du contenu d'une base de données sur un autre support, par tout moyen et sous toute forme que ce soit,
- L'extraction ou la réutilisation répétée et systématique de parties qualitativement ou quantitativement non substantielles du contenu de la base de données de la Plateforme,
- La réutilisation, par la mise à la disposition du public de la totalité ou d'une partie qualitativement ou quantitativement substantielle du contenu de la base, quelle qu'en soit la forme
- L'acceptation des présentes CGU vaut reconnaissance par les Utilisateurs des droits de propriété intellectuelle de GREENDID et l'engagement de les respecter.

GREENDID accorde une licence personnelle, non-exclusive et non cessible aux Utilisateurs les autorisant à utiliser la Plateforme conformément aux présentes CGU.

Toute autre exploitation de la Plateforme et de son contenu est exclue du domaine de la présente licence et ne pourra être effectuée sans l'autorisation préalable expresse de GREENDID.

Enfin, l'Utilisateur s'engage à respecter les droits des tiers sur la Plateforme. Par exemple, l'Utilisateur s'engage à indiquer une adresse électronique ne portant pas atteinte aux droits de propriété intellectuelle d'un tiers.

ARTICLE 11. PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Dans le cadre de l'exploitation de la Plateforme, GREENDID est susceptible de collecter des données à caractère personnel concernant les Utilisateurs afin d'assurer les actions suivantes :

- la gestion de la Plateforme,
- la fourniture des Services,
- l'envoi de newsletters et autres alertes aux Utilisateurs qui en ont fait la demande,
- Le traitement des Offres de Reprise effectuées via la Plateforme.

Ces données seront traitées conformément aux finalités prévues lors de la collecte. Elles pourront donc, le cas échéant, être communiquées aux partenaires proposant l'offre de service par l'intermédiaire de la Plateforme.

GREENDID demandera spécifiquement aux Utilisateurs s'ils souhaitent que leurs données personnelles soient divulguées. Les Utilisateurs pourront changer d'avis à tout moment en contactant GREENDID.

A ce titre, l'Utilisateur est invité à consulter la Politique de Confidentialité de GREENDID accessible à l'adresse <https://greendid.com/politique-confidentialite> qui lui donnera plus amples informations relatives à la protection des données à caractère personnel, et aux traitements effectués via la Plateforme.

Il est rappelé que l'Utilisateur dont les données à caractère personnel sont traitées bénéficie des droits d'accès, de rectification et d'opposition au traitement de ses données à caractère personnel, conformément aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 dite « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement Européen en matière de données personnelle (RÈGLEMENT (UE) 2016/679 – ci-après « **RGPD** »).

Ces droits peuvent être exercés conformément à la loi par simple demande par courriel électronique à l'adresse contact@greendid.com par courrier à l'adresse du siège social de GREENDID en justifiant de son identité et d'un motif légitime tel que prévu par la loi.

Pour connaître la nature des cookies et autres traceurs implémentés sur la Plateforme, l'Utilisateur est invité à consulter la Charte Cookies de GREENDID, accessible à l'adresse suivante : <https://greendid.com/mentions-legales>. Les Utilisateurs peuvent désactiver les cookies en suivant les instructions fournies par leur navigateur.

ARTICLE 12. RECLAMATION

Toute réclamation écrite de l'Utilisateur devra être transmise à l'adresse du siège social de GREENDID ou par mail à l'adresse contact@greendid.com.

ARTICLE 13. VALIDITE DES CGU

Si l'une quelconque des stipulations des présentes CGU venait à être déclarée nulle au regard d'une disposition législative ou réglementaire en vigueur et/ou d'une décision de justice ayant autorité de

la chose jugée, elle sera réputée non écrite mais n'affectera en rien la validité des autres clauses qui demeureront pleinement applicables.

Une telle modification ou décision n'autorise en aucun cas les Utilisateurs à méconnaître les présentes CGU.

ARTICLE 14. MODIFICATION DES CGU

Les présentes CGU s'appliquent à tout Utilisateur naviguant sur la Plateforme.

GREENDID se réserve la faculté de mettre à jour et de modifier les présentes CGU à tout moment, notamment pour s'adapter à l'évolution législative ou réglementaire, ou inclure de nouvelles fonctionnalités.

Il est toutefois précisé que les CGU applicables sont celles en vigueur au moment de la navigation de l'Utilisateur de la Plateforme.

En tout état de cause, GREENDID informera les Utilisateurs en cas de mise à jour des présentes CGU.

Les Utilisateurs sont invités à consulter les présentes CGU avant toute utilisation des Services proposés sur la Plateforme.

ARTICLE 15. DISPOSITIONS GENERALES

Le fait que l'une des parties n'ait pas exigé l'application d'une clause quelconque des présentes CGU, que ce soit de façon permanente ou temporaire, ne pourra en aucun cas être considéré comme une renonciation à ladite clause.

En cas de difficulté d'interprétation entre l'un quelconque des titres figurant en tête des clauses, et l'une quelconque de celles-ci, les titres seront déclarés inexistantes.

ARTICLE 16. COMPETENCE ET DROIT APPLICABLE

LES PRESENTES CGU AINSI QUE LES RELATIONS ENTRE L'UTILISATEUR ET GREENDID SONT REGIES PAR LE DROIT FRANÇAIS.

En cas de différend survenant entre GREENDID et un Utilisateur au sujet de l'interprétation, de l'exécution ou de la résiliation des présentes, les parties s'efforceront de le régler à l'amiable.

Si aucun accord n'est trouvé, il sera alors proposé une procédure de médiation facultative, menée dans un esprit de loyauté et de bonne foi en vue de parvenir à un accord amiable lors de la survenance de tout conflit relatif au présent contrat, y compris portant sur sa validité.

En application de l'article L. 616-1 du Code de la consommation, l'Utilisateur dispose en outre de la possibilité de recourir, en cas de contestation, à un médiateur de la consommation auprès de Medicsys accessible à l'adresse www.medicys.fr/ ou à tout autre mode alternatif de règlement des litiges ou des différends en cas de contestation.

La partie souhaitant mettre en œuvre le processus de médiation devra préalablement en informer l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception en indiquant les éléments du conflit.

La médiation ne présentant pas un caractère obligatoire, l'Utilisateur ou GREENDID peut à tout moment se retirer du processus.

DANS L'HYPOTHESE OU LA MEDIATION ECHOQUERAIT OU NE SERAIT PAS ENVISAGEE, LE LITIGE AYANT
PU DONNER LIEU UNE MEDIATION SERA CONFIE AUX TRIBUNAUX DU RESSORT DE LA COUR D'APPEL
DE PARIS.